Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260928-DELIB2026_090-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-090

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 20 heures, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 septembre 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Reine LANNÉVAL RIVOAL, M. Sébastien PRAQUIN, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO.

Pouvoirs :

Mme Muriel LE PAGE donne pouvoir à M. Patrick LAMOUR,
M. Luc LESAGE donne pouvoir à M. Claude GUILLOU,
Mme Martine CLAUDEL donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU,
Mme Marie PERON donne pouvoir à Mme Sophie HELIAS,
M. Mikhaël POMMIER donne pouvoir à Mme Manon ROSARIO.

Secrétaire de séance : M. Nils GUILLOU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 30 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 24 juin a été adopté par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 1er octobre 2026 au 1er décembre 2026

SIGNATURE DES MARCHÉS DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRERIES DES BATIMENTS (GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE CONCARNEAU ET SON CCAS)

M. François LE TOLLEC, adjoint au Maire, expose :

CADRE JURIDIQUE :

La Ville de Concarneau a lancé une procédure par voie d'Appel d'Offres Ouvert, soumis aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, pour les besoins en matière de prestations de nettoyage des locaux et des vitreries des bâtiments.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes constitué entre la Ville de Concarneau et son CCAS, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

La Ville de Concarneau, désignée coordonnateur du groupement, avait en charge l'organisation de la procédure de passation, devant aboutir au choix de prestataires communs à l'ensemble des membres du groupement.

Le coordonnateur signe et notifie les marchés, au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque membre suit l'exécution des marchés pour la part qui lui est propre.

La consultation est décomposée selon les 2 lots suivants :

- lot 1 « Nettoyage des locaux » ;
- lot 2 « Nettoyage des vitreries ».

CONTEXTE :

Les deux marchés sont conclus pour une période initiale d'un à compter de leur notification. Les documents de la consultation mentionnaient, à titre indicatif, un début des prestations le 5 novembre 2026.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260928-DELIB2026_090-DE

Les deux marchés pourront être reconduits de façon expresse jusqu'à leur terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale des marchés, toutes périodes confondues, est de 48 mois.
La consultation a été lancée le 2 juillet 2026 (envoi en publicité au BOAMP et au JOUE). Le Dossier de Consultation des Entreprises a été mis en ligne le profil acheteur Mégalis le 2 juillet 2026. La date et l'heure limites de remise des offres étaient fixées au 3 août 2026 à 12 heures.
- Critères de sélection des candidatures : Les candidatures conformes et recevables sont examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de la consultation, pour évaluer la situation juridique ainsi que les capacités professionnelles, techniques et financières des entreprises. Pour le lot 2 « Nettoyage des vitreries », et concernant le travail en hauteur, les intervenants des entreprises devaient justifier de la formation et habilitation (CACES).
- Critères retenus pour le jugement des offres pondérés de la manière suivante pour les deux lots :

Critères et sous-critères	Pondération
1-Valeur technique (jugée au regard du cadre de mémoire technique complété)	**45%**
1.1-Moyens mis en œuvre pour exécuter les prestations ▪ *Encadrement et chef d'équipe (10%)* ▪ *Equipe d'intervention (10%)* ▪ *Matériels et produits (5%)*	*25%*
1.2-Méthodologie mise en œuvre pour exécuter les prestations ▪ *Organisation du suivi, des auto-contrôles et contrôles et reporting (10%)* ▪ *Organisation mise en place pour la continuité des prestations (10%)*	*20%*
2-Prix des prestations	**40%**
2.1-Evaluation du montant annuel de la DPGF en € TTC	*30%*
2.2-Evaluation du montant annuel du DQE en € TTC	*10%*
3- Performance environnementale liée à l'exécution des prestations (jugée au regard de la note fournie par le candidat à l'appui de son offre)	**15%**
3.1 - Mesures et actions proposées pour réduire l'impact sur l'environnement : Le candidat fournit ci-après les mesures et actions proposées pour réduire l'impact de ses prestations sur l'environnement (gestion des déchets, réduction des consommations d'eau, emploi de produits éco-labellisés ou équivalent, produits ou matériels innovants, process pour gérer la bonne utilisation des produits, ...).	*5%*
3.2 - Produits d'entretien utilisés pour la prestation (10%) : Décrire avec précision la méthodologie prévue par les candidats sur le dosage et le conditionnement des produits. Décrire les objectifs suivis, les moyens de contrôle et tout autre élément relatif notamment à la protection de l'environnement et à la santé.	*10%*

Nombre d'offres remises dans les délais : 12, avec dans le détail
- Lot 1 « Nettoyage des locaux » : 6 offres - CORSER IROISE (29000 Quimper) ; SEVEL SERVICES (29000 Quimper) ; SAMSIC 2 (29170 Saint-Evarzec) ; ARCADE NETTOYAGE (92800 Puteaux) ; NET PLUS CORNOUAILLE (29000 Quimper) ; Groupement CEDRUS ENVIRONNEMENT OUEST (Mandataire 29700 Pluguffan) et SEQUOIA PROPRETE ET MULTISERVICES (94440 Marolles en Brie).
- Lot 2 « Nettoyage des vitreries » : 6 offres - CORSER IROISE (29000 Quimper) ; SEVEL SERVICES (29000 Quimper) ; SAMSIC 2 (29170 Saint-Evarzec) ; NET PLUS CORNOUAILLE (29000 Quimper) ; CLEAN NET SERVICES (29000 Quimper) ; ONET PROPRETE ET SERVICES (29850 Gouesnou).
La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 31 août 2026. Après avoir constaté pour le lot 2 « Nettoyage des vitreries » l'irrégularité de l'offre de ONET PROPRETE ET SERVICES, car incomplète, le classement après application des critères de jugement des offres est le suivant :
- Pour le lot 1 « Nettoyage des locaux » :

Entreprises	Note Valeur Technique / 45	Note Prix / 40	Note Environnementale / 15	Note globale / 100	Classement
CORSER IROISE	39	28,28	15	82,28	5
SEVEL SERVICES	31	28,02	14	73,02	6

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260928-DELIB2026_090-DE

SAMSIC II	41	36,80	15	92,80	1
ARCADE NETTOYAGE	31	40	15	86,00	4
NET PLUS	39	38,24	14	91,24	2
CEDRUS / SEQUOIA	40	34,70	15	89,70	3

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le lot 1 « Nettoyage des locaux » à l'entreprise SAMSIC II, dont l'offre est la mieux-disante selon les critères de jugement, pour un montant global et forfaitaire annuel de 175 324,77 € TTC. Le montant annuel issu du Détail Quantitatif Estimatif, non contractuel, s'élève à la somme de 2 639,88 € TTC. Pour rappel, le montant maximum annuel pour la partie à prix unitaires (accord-cadre) est de 24 000 € TTC pour la Ville de Concarneau et de 6 000 € TTC pour le CCAS.

Pour le lot 2 « Nettoyage des vitreries :

Entreprises	Note Valeur Technique / 45	Note Prix / 40	Note Environnementale / 15	Note globale / 100	Classement
CORSER IROISE	41	29,50	15	85,50	1
SEVEL SERVICES	37	34,17	14	85,17	2
SAMSIC II	30	40	12	82,00	3
NET PLUS	25	29,50	15	69,50	4
CLEAN NET SERVICE	31	15,67	14	60,67	5

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le lot 2 « Nettoyage des vitreries » à l'entreprise CORSER IROISE, dont l'offre est la mieux-disante selon les critères de jugement, pour un montant global et forfaitaire annuel de 26 529,48 € TTC. Le montant annuel issu du Détail Quantitatif Estimatif, non contractuel, s'élève à la somme de 7 188 € TTC. Pour rappel, le montant maximum annuel pour la partie à prix unitaires (accord-cadre) est de 7 200 € TTC pour la Ville de Concarneau et de 2 400 € TTC pour le CCAS.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **27 voix POUR**
8 ABSTENTIONS (Mmes RENAULT, LE TENDRE, DUPUY, ROSARIO, MM. LE BRIS, LE BON, LE BRAS, POMMIER)

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces marchés de prestations et à les notifier à l'entreprise SAMSIC II pour le lot 1 « Nettoyage des locaux » et à l'entreprise CORSER IROISE pour le lot 2 « Nettoyage des vitreries » après les attributions prononcées par la Commission d'Appel d'Offres du 31 août 2026.

A Concarneau, le 1er octobre 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

Mairie de Concarneau Finistère